

PLU d'EGUENIGUE

Comptes-rendus de la réunion de la visite de terrain du 6 juillet 2022 et de la réunion du 10 octobre 2022

Réunion PADD et règlement Commune/AUTB

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Gérard PAYROU, Maire
M. Christian BEAUJEU, adjoint
Mme Bernadette TAMAGNE, adjointe

Mme Hélène KAUFFMANN, AUTB
Mme Anne-Sophie PEUREUX-DEMANGELLE, AUTB

6 juillet 2022

Cette réunion a permis de relancer le projet de PLU suite aux changements de l'équipe municipale et suite aux élections partielles de mars 2022.

Après avoir effectué une visite d'Eguenigue, notamment pour le repérage des dents creuses, de la zone à urbaniser dite « Le village » et du secteur de projet d'intérêt général à l'arrière du périscolaire, plusieurs décisions ont été prises :

- Il a été demandé à l'AUTB de faire une offre pour la réalisation d'une note de faisabilité pour l'aménagement du terrain derrière le périscolaire
- Les élus s'engagent à relire le PADD pour procéder à d'éventuelles modifications et ajouts.

10 octobre 2022

La lecture du PADD a conduit les élus à réfléchir au devenir de la commune. Tous s'accordent sur une orientation de développement démographique raisonné, tout en maintenant et en valorisant un cadre de vie naturel et paisible. C'est à ce titre qu'un projet de zone de loisirs à côté de la Chapelle a été évoqué. Les élus doivent se positionner prochainement sur ce sujet à forts enjeux financiers.

Les élus souhaitent également maintenir l'activité économique au nord de la RN83 avec deux secteurs identifiés : un pour l'industrie comme c'est le cas actuellement, et un pour l'artisanat. Le PADD sera modifié en ce sens.

L'avancement du projet d'agrandissement du site de l'ADAPEI pose des questionnements sur les circulations automobiles au niveau de l'entrée du site (située à Eguenigue) et l'étranglement de la RD53. Bien que cela n'impacte pas directement le PLU, il est intéressant de connaître les tenants et les aboutissements de ce développement par rapport au zonage. Les coordonnées du directeur du service des Routes, de la Mobilité et des Réseaux - Jean-Patrice DEMANGE - ont été communiquées aux élus pour qu'ils puissent être accompagnés par le CD90.

Le sujet du terrain à l'arrière du périscolaire sera abordé le 26 octobre lors de la prochaine réunion de travail.

La suite de la réunion s'est articulée autour du règlement : explications succinctes du plan, et focus sur les destinations et sous-destinations par zone. Un exemplaire a été communiqué, pour lecture et base de travail pour la prochaine réunion.

Prochaine réunion le 26 octobre à 9h : règlement et présentation de la note de faisabilité pour l'aménagement du terrain derrière le périscolaire